



# Les Roms, fantasmes et réalités

**MENDICITÉ** • Une vaste étude de terrain vient d'être menée sur la question rom. Le sociologue lausannois Jean-Pierre Tabin nous en livre les conclusions.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE GUENOT

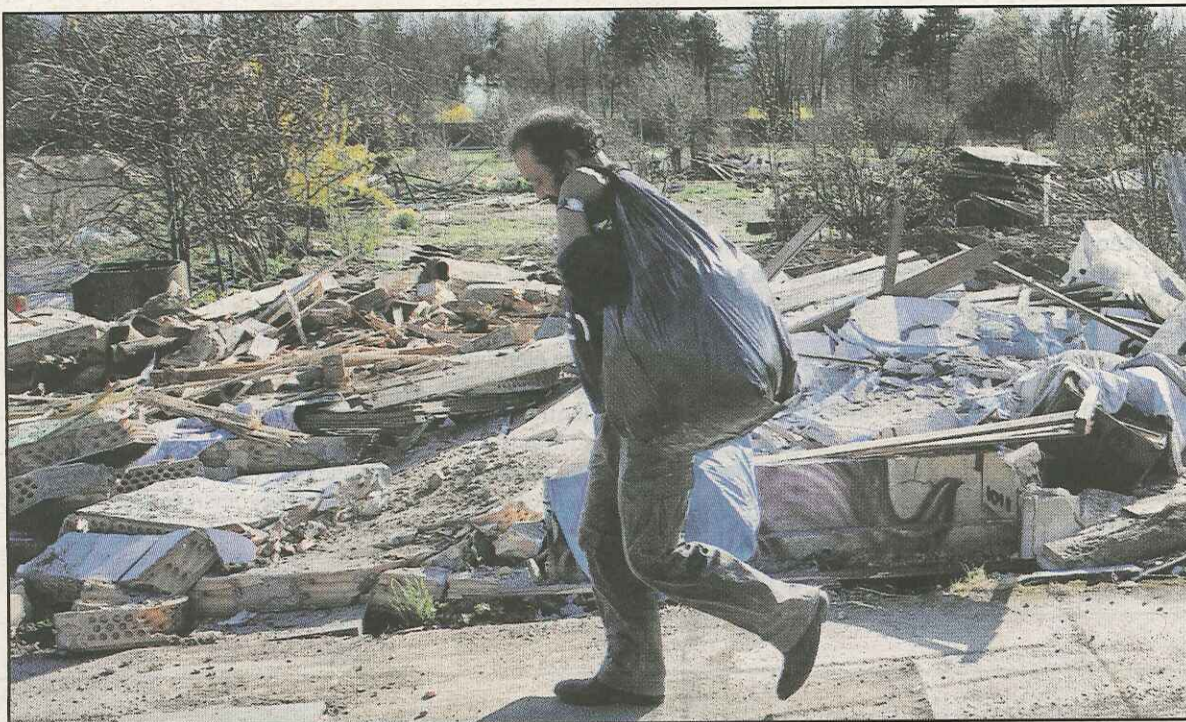
Qui sont les Roms? D'où viennent-ils? Leur présence doit-elle inquiéter? Mandatés par le Service cantonal de protection de la jeunesse, les sociologues lausannois Jean-Pierre Tabin (professeur à la Haute Ecole de travail social et de la santé) et René Knüsel (professeur à l'Institut des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne) ont mené l'enquête. Une année durant, les deux chercheurs sont ainsi partis à la rencontre de cette population en situation d'extrême précarité. Aujourd'hui, ils tordent le cou à certaines idées reçues.

Sur quelles bases avez-vous mené votre recherche?

**Jean-Pierre Tabin:** L'idée était de mieux connaître la mendicité et d'observer comment cette problématique était envisagée ici et dans d'autres pays européens. Nous avons d'abord lu la littérature disponible sur le sujet et analysé des articles parus dans la presse. On note que les médias parlent des Roms, au sens de la mendicité, dès 2005. Avant, le terme n'est pas utilisé. Puis, nous avons suivi les différents débats menés sur la question dans les villes romandes. Enfin, nous sommes allés interviewer des mendiants ainsi que des acteurs des services sociaux, susceptibles d'être en contact avec eux. La police, l'Eglise ou la Soupe populaire, par exemple.

Est-il justifié de parler d'une population mendiante homogène d'origine rom?

Nous faisons une série d'amalgames lorsque nous utilisons le terme «rom». Au sein de cette population que nous nommons rom, on trouve autant de personnes nomades que sédentaires. Elles proviennent d'horizons très différents. Ils n'ont pas un passeport rom mais rou-



Le 30 mars dernier, des cabanons abritant des Roms aux Prés-de-Vidy (Lausanne) étaient détruits. KEYSTONE

main, hongrois, espagnol voire suisse. Ces personnes n'ont donc pas forcément de revendications identitaires. En général, elles ne se revendiquent pas comme roms. C'est donc le regard que nous portons sur ces mendiants qui a créé une identité commune. Comme le disait Sartre, c'est l'antisémite qui fait le juif. Le même mécanisme est ici à l'œuvre. On a créé une ethnie.

Quelles sont les raisons de l'exil de ces populations?

Tous ont quitté leur pays car la situation était devenue invivable. En Europe de l'Est,

ces populations sont particulièrement stigmatisées et désignées de façon raciste. La Hongrie atteint des sommets. On peut y mettre en prison toute personne qui cherche de la nourriture dans les poubelles. On détruit les lieux d'habitation. La France et l'Italie du Nord ont également mis au point des mesures de destruction de lieux de résidence. En venant en Suisse, certains espéraient trouver du travail. Quelques-uns parviennent à exercer de petits jobs dans l'agriculture. En général, ils dorment à plusieurs dans une voiture. Ils dorment parfois dans des centres d'accueil lorsqu'ils y trouvent une place et qu'ils ont

assez d'argent pour payer la nuitée (ndlr: cinq francs la nuit). Il n'est pas question de caravanes comme on le pense parfois.

Comment ces mendiants arrivent-ils en Suisse?

La plupart viennent en bus en empruntant la ligne Bucarest-Genève. Cela leur coûte une centaine de francs. Ils ne viennent pas en nombre très important. A Lausanne, par exemple, leur nombre est fluctuant. Ils sont entre 30 et 60, selon les périodes. Mais leur présence est très visible, du fait des signes de leur pauvreté extrême qui choque les passants. LA CÔTE

## «La délinquance n'a pas augmenté»

Selon Jean-Pierre Tabin, la plupart des polices n'observent pas de phénomènes mafieux chez les Roms, ni d'augmentation des délits liés à leur mendicité. Le sociologue rejette l'idée même d'une «mendicité par métier», que l'initiative populaire du PLR lausannois veut interdire dans la capitale vaudoise.

On parle souvent de «réseau», voire même de «mafia»...

Nous n'avons rien trouvé. La plupart des services de police démentent d'ailleurs l'existence d'une telle «mafia». D'après nos observations, ces mendiants gagnent généralement une vingtaine de francs par jour, un peu plus les jours de très grand froid. En comptant qu'ils doivent s'acheter à manger et éventuellement trouver une place pour la nuit dans un centre d'accueil, il ne leur reste plus grand-chose.

Si l'on émet l'hypothèse qu'un réseau puisse exister, vous imaginez le nombre de mendiants que les pontes mafieux devraient contrôler pour que cela rapporte? Il y a beaucoup d'autres moyens bien plus rentables pour se faire de l'argent. Ces mendiants se réunissent surtout en petits groupes provenant d'une même famille ou d'un même village. Ces différents groupes ne communiquent pas forcément entre eux.



«Dans l'ensemble, c'est une population non violente»

JEAN-PIERRE TABIN

Quel regard portez-vous sur la délinquance au sein de cette population? On observe les mêmes comporte-

ments que chez toute autre population qui se trouve dans une situation d'extrême précarité. D'après les services de police communaux, il n'y a pas eu d'augmentation de la délinquance relative à l'augmentation de la mendicité. Tous ne respectent pas la loi mais, dans l'ensemble, c'est une population non violente. Je sais que ni moi ni la police ne convaincrions l'opinion publique de cela. Le sujet rom

touche à l'émotionnel, à la rumeur. Il est difficile de s'opposer à cela.

En Suisse, comment s'organise la gestion politique de cette population?

Au niveau fédéral, le problème est envisagé sous l'angle de la traite humaine. On est surtout attentif aux cas de traite

d'enfants. S'il y a mendicité avec enfants, la police intervient. Mais c'est de la compétence des communes de se positionner quant à l'interdiction de la mendicité classique. Dans les communes de l'Ouest lausannois, cela a été totalement interdit. A Lausanne, elle est toujours autorisée. Mais une initiative visant à interdire la mendicité «par métier» a abouti et va être votée.

Qu'entend-on par mendicité «par métier»?

C'est un terme complètement surréaliste. Mais cette initiative a des chances de passer à cause de la charge émotionnelle que provoque le phénomène dans les rues. Ces mesures d'interdiction remettent en question l'un des fondements de l'Etat de droit: le respect de la dignité humaine. Comment justifier l'arrestation d'une personne qui se trouve dans la rue, un gobelet à la main? LA CÔTE